



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.450/7



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 juin 2018  
Français  
Original : anglais

Réunion régionale sur la mise en œuvre de l'IMAP : pratiques optimales, lacunes et difficultés communes

Rome (Italie), 10-12 juillet 2018

**Point 6 de l'ordre du jour : Appui à la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'IMAP**

**Éléments proposés pour des notes conceptuelles de projet pertinentes pour la mise en œuvre de l'IMAP**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Note du Secrétariat

Conformément aux décisions IG.23/14 sur le programme de travail et le budget pour 2017-2018 et IG.22/7 sur le programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes, ainsi qu'aux objectifs du projet EcAp-MED II financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le PNUE/PAM entre 2015 et 2019, le Secrétariat a, en collaboration avec les Parties contractantes, entrepris une analyse de leurs capacités individuelles de mise en œuvre de l'IMAP au niveau national, en mettant fortement l'accent sur le sud de la Méditerranée.

Sur la base de cette analyse, le Secrétariat a élaboré la « Stratégie de financement pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée mettant l'accent sur les besoins de mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées dans le sud de la Méditerranée » (Stratégie de financement de l'approche écosystémique, UNEP/MED WG. 450/Inf. 3).

La Stratégie de financement de l'approche écosystémique donne un aperçu des sources potentielles de financement. Les principaux instruments de financement analysés et jugés pertinents pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée sont l'instrument financier pluriannuel de l'Union européenne (pour lequel la politique européenne de voisinage, y compris le programme TAIEX<sup>1</sup>, et le financement de la recherche au titre du Programme Horizon 2020 ont été identifiés comme les principales sources de financement) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre duquel une analyse spécifique a été effectuée en tenant compte des possibilités offertes par le projet de reconstitution des ressources du FEM<sup>2</sup> ; d'autres instruments financiers internationaux, des fonds privés et des instruments de financement novateurs et des mécanismes de financement vert.

Les principales conclusions de la Stratégie de financement de l'approche écosystémique sont les suivantes :

- La collecte de données conformément à l'IMAP par tous les pays riverains de la Méditerranée, telle que prévue et nécessaire pour le prochain rapport 2023 sur la qualité de la mer et des côtes méditerranéennes (rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée) exige des ressources importantes qui ne peuvent être mobilisées qu'auprès de sources de financement diverses (y compris les fonds nationaux eux-mêmes) ;
- Le prochain rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, qui devrait s'appuyer sur des données quantitatives nationales, permettra aux investisseurs et aux donateurs d'avoir une approche ciblée plus axée sur les résultats dans leurs investissements qui visent à atteindre les différentes cibles de l'objectif de développement durable 14. Par conséquent, appuyer la mise en œuvre de l'IMAP peut attirer des investissements accrus ;
- Un nombre considérable de Parties contractantes ont des besoins spécifiques pour mettre en œuvre l'IMAP, en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de surveillance, de collecte de données de base, d'achat du matériel supplémentaire nécessaire et de réalisation d'enquêtes, d'échantillonnages (avec un coût estimatif moyen pour la mise en place du système s'élevant à 700 000 dollars des États-Unis et un coût moyen par cycle de mise en œuvre s'élevant à 400 000 dollars des États-Unis sur la base des évaluations des capacités de pays entreprises en 2016/17) ;
- La coopération sous-régionale, la mise à l'essai d'indicateurs communs et le suivi conjoint prévus par l'IMAP nécessitent également des ressources supplémentaires, qui se situent entre 200 000 et 800 000 dollars des États-Unis, selon la nature de l'indicateur commun et la portée de la coopération ;
- La coopération régionale et l'échange des meilleures pratiques, avec une interface science-politique renforcée, nécessitent des ressources supplémentaires (entre 50 000 et 100 000 dollars des États-Unis pour couvrir la préparation et l'organisation des

---

<sup>1</sup> Programme d'assistance technique et d'échange d'informations de la Commission européenne ; voir (en anglais) [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/tenders/taix\\_en](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/tenders/taix_en).

<sup>2</sup> <https://www.thegef.org/events/gef-7-replenishment>.

réunions) mais offrent des moyens rentables de renforcer les capacités et d'améliorer la durabilité des projets scientifiques en cours. Cela permettrait aux décideurs et aux experts nationaux chargés de la surveillance d'avoir accès aux connaissances disponibles sur les techniques ayant un bon rapport coût-efficacité et aux dernières conclusions scientifiques pertinentes ;

- Au cours de la dernière partie de l'actuel cycle de mise en œuvre de l'IMAP (2016-2021) il faudrait lancer de nouveaux projets, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de l'IMAP ;
- Dans une perspective à plus long terme, des ressources devront être mobilisées pour renforcer la mise en œuvre globale de l'IMAP, en mettant l'accent sur le domaine qui a été identifié comme le plus problématique (biodiversité, espèces non-indigènes et pêches) par les Parties contractantes.

En s'appuyant sur les principales conclusions de la Stratégie de financement de l'approche écosystémique ainsi que sur les vues des Parties contractantes exprimées lors des réunions récentes des groupes de correspondance sur la surveillance et du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, le Secrétariat a établi deux projets de notes conceptuelles pour répondre aux besoins en matière de mise en œuvre sur le court terme (2019-2021) et sur le long terme (2020-2024).

Les projets de notes visent à renforcer l'approche écosystémique en Méditerranée, en s'attachant particulièrement à :

- Appuyer la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) et la publication du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (2019-2021) ;
- Appuyer la protection de la biodiversité au moyen d'une gestion durable des ressources marines, en mettant l'accent sur la pêche durable (2020-2024).

La réunion est appelée à donner son avis sur ces projets initiaux de notes conceptuelles et à formuler des recommandations sur des orientations spécifiques aux fins de la mobilisation de fonds.

## **Table des matières**

|  | <b>Pages</b> |
|--|--------------|
| Proposition relative à une note conceptuelle du PNUE/PAM pour la mise en œuvre renforcée de l'approche écosystémique en Méditerranée : appuyer la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) et la publication du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée  | <b>1 – 3</b> |
| Proposition relative à une note conceptuelle du PNUE/PAM pour la mise en œuvre renforcée de l'approche écosystémique en Méditerranée : appuyer la protection de la biodiversité au moyen d'une gestion durable des ressources marines, en mettant l'accent sur la viabilité des pêches (2020-2024) | <b>4 – 6</b> |

## Liste des abréviations et acronymes

|              |   |
|--------------|---|
| <b>AMP</b>   | Aire marine protégée  |
| <b>ASP</b>   | Aire spécialement protégée  |
| <b>ASPIM</b> | Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne   |
| <b>BEE</b>   | Bon état écologique   |
| <b>CDB</b>   | Convention sur la diversité biologique  |
| <b>CFP</b>   | Cadre financier pluriannuel (de l'Union européenne)   |
| <b>CGPM</b>  | Commission générale des pêches pour la Méditerranée   |
| <b>ENI</b>   | Espèce non indigène   |
| <b>FEM</b>   | Fonds pour l'environnement mondial  |
| <b>GEM</b>   | Grands écosystèmes marins   |
| <b>GIZC</b>  | Gestion intégrée des zones côtières   |
| <b>IMAP</b>  | Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes                           |
| <b>OE</b>    | Objectif écologique   |
| <b>OMI</b>   | Organisation maritime internationale  |
| <b>PAM</b>   | Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (Plan d'action pour la Méditerranée) |
| <b>PEM</b>   | Planification de l'espace marin   |
| <b>SMDD</b>  | Stratégie méditerranéenne pour le développement durable   |
| <b>TAIEX</b> | Assistance technique et échange d'informations  |
| <b>ZMPV</b>  | Zone maritime particulièrement vulnérable   |
| <b>ZPR</b>   | Zone de pêche restreinte  |

**Proposition relative à une note conceptuelle du PNUE/PAM pour la mise en œuvre renforcée de l'approche écosystémique en Méditerranée : appuyer la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) et la publication du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée**

1. Dans le but général de renforcer la mise en œuvre de l'approche écosystémique, en mettant un accent particulier sur les besoins en matière de mise en œuvre de l'IMAP, conformément aux principales conclusions de la stratégie de financement de l'approche écosystémique, le projet proposé vise à appuyer :

- a. La mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP nationaux) dans les pays cibles ; et
- b. L'élaboration du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, conformément aux principales conclusions et recommandations énoncées dans la décision IG. 23/6 sur le Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée.

**Objectif 1 : appuyer la mise en œuvre des IMAP nationaux dans les pays cibles et les efforts qu'ils déploient pour fournir des données de qualité garantie qui sont essentielles pour l'élaboration du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (coût estimé à 3,5 millions de dollars des États-Unis)**

- Entreprendre des projets pilotes de surveillance des indicateurs communs de l'IMAP dans les pays cibles en utilisant une approche fondée sur les risques (mise à l'essai au moins d'un indicateur commun choisi par groupe de l'IMAP, par pays) ;
- Entreprendre des formations nationales spécifiques sur les nouveaux domaines des IMAP nationaux, en mettant un accent particulier sur la biodiversité et les ENI ainsi que sur les nouveaux domaines de surveillance de la pollution (indicateurs communs 18,19, 20) ; les déchets marins ; les côtes et l'hydrographie ;
- Mettre à jour et élaborer des critères d'évaluation au niveau national pour les indicateurs communs de l'IMAP ;
- Aider les pays cibles à entreprendre des évaluations intégrées nationales pour chaque groupe de l'IMAP.

**Objectif 2 : progresser dans l'établissement des critères d'évaluation du BEE au niveau sous-régional/régional pour le rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (coût estimé à 2 millions de dollars des États-Unis, soit 500 000 dollars des États-Unis par sous-région)**

- Renforcer la coopération sous-régionale par la mise en place d'un réseau sous-régional d'experts et de scientifiques nationaux dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation en vue de partager les meilleures pratiques relatives aux critères d'évaluation de l'IMAP ;
- Mettre en place quatre groupes de travail sous-régionaux pour débattre des progrès accomplis dans l'harmonisation des méthodologies relatives aux critères d'évaluation pour les quatre sous-régions méditerranéennes (orientale, occidentale, centrale, Adriatique) ;
- Élaborer des plans sous-régionaux de surveillance et d'évaluation intégrées conformes aux besoins de surveillance et d'évaluation de l'IMAP ;
- Élaborer des critères d'évaluation communs au niveau sous-régional à l'appui des contributions sous-régionales au rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée ;
- Mettre en œuvre au moins un projet pilote sous-régional de surveillance conjointe d'un indicateur commun avec la participation d'au moins trois pays intéressés.

**Objectif 3 : renforcer les réseaux institutionnels et l'interface science-politique afin d'améliorer la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique, en synergie avec les efforts de mise en œuvre du Programme 2030 (coût estimé à 1 200 000 dollars des États-Unis)**

- Créer un réseau régional d'organisations internationales et régionales, comprenant les organes scientifiques et les organisations non gouvernementales qui ont un mandat relatif à la surveillance et à l'évaluation des zones marines et côtières dans la région (qualifiées d'organisations partenaires) afin de favoriser la coopération régionale pour la mise en œuvre de l'IMAP, contribuant ainsi à la gouvernance régionale des océans et du Programme 2030 ;
- Établir une table ronde de l'IMAP avec les organisations partenaires concernées, qui tiendra des réunions annuelles sur de grands thèmes pertinents choisis, dans le but de mobiliser des actions conjointes en mettant l'accent sur l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée ;
- Cartographier les activités en cours et les produits existants des organisations partenaires concernant d'autres mers régionales liées à la mise en œuvre de l'IMAP, en particulier ceux qui traitent de l'interface et de l'interaction entre les différents objectifs écologiques ;
- Renforcer et maintenir l'interface science-politique (ISP) dans les domaines prioritaires de la mise en œuvre de l'IMAP (à déterminer conjointement par les décideurs et les scientifiques au début du projet), à la fois aux niveaux régional et national ; y compris concernant les besoins liés à l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée ;
- Analyser les produits scientifiques utiles à la mise en œuvre de l'IMAP et résumer leur contribution potentielle au rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée ;
- Faciliter l'échange d'informations entre les chercheurs et les décideurs sur des questions transversales spécifiques, les thèmes prioritaires (par exemple, les échelles de surveillance et d'évaluation, les besoins en matière d'intégration du bon état écologique (BEE)) et faire en sorte que les résultats, les recommandations des ateliers entre scientifiques et décideurs soient intégrés dans la mise en œuvre de l'IMAP aux niveaux national, sous-régional et régional et dans l'élaboration du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée;
- Procéder à une expérience pilote de la coopération nationale de l'ISP dans un ou deux pays intéressés, en mettant l'accent sur les besoins de production de données IMAP ;
- Élaboration de publications sur la façon de maintenir l'ISP tout au long de la mise en œuvre de l'IMAP, l'objectif final étant de parvenir au BEE.

**Objectif 4 : mettre en place le système d'information de l'IMAP pour tous les indicateurs communs de l'IMAP et renforcer les connaissances et les capacités des pays concernant l'utilisation de ce système (coût estimé à 700 000 dollars des États-Unis)**

- Mener à bien la mise en place du système d'information compatible avec l'IMAP et le rendre pleinement opérationnel ;
- Élaborer et peaufiner les normes et les dictionnaires de données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP (les indicateurs candidats devant également être inclus dans le nouveau système, lorsque des données et méthodologies sont disponibles) ;
- Intégrer le système d'information de l'IMAP dans la plateforme Info/PAM ;
- Aider les pays à établir des rapports en leur dispensant des formations spécifiques, conformément aux besoins particuliers des pays cibles et aux besoins liés à l'élaboration du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée ;
- Organiser des ateliers sous-régionaux et régionaux, des formations à l'intention des pays cibles sur le système d'information de l'IMAP et la gestion des données de l'IMAP.

2. Le calendrier approximatif de la mise en œuvre du projet serait 2019-2021, à la suite du cycle actuel de mise en œuvre de l'approche écosystémique (2016-2021).

3. Les instruments financiers potentiels et les donateurs connexes avec lesquels la communication pourrait commencer au deuxième semestre de 2018 pourraient inclure l'Union européenne (CFP), des fonds privés et des instruments de financement novateurs, tels que des programmes d'investissement verts et des produits financiers verts.



**Proposition relative à une note conceptuelle du PNUE/PAM pour la mise en œuvre renforcée de l'approche écosystémique en Méditerranée : appuyer la protection de la biodiversité au moyen d'une gestion durable des ressources marines, en mettant l'accent sur la viabilité des pêches (2020-2024)**

4. Dans le but général de réaliser le Programme 2030 en renforçant les efforts déployés au niveau des pays par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone du PNUE/PAM pour s'acquitter de leurs obligations juridiques régionales pertinentes, la proposition vise en particulier à appuyer la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique au moyen du renforcement de la gestion durable des ressources marines, de la prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs clefs et du traitement de facteurs spécifiques.

5. La note conceptuelle de projet proposée comporte les éléments suivants :

**Composante 1 : conserver la biodiversité et les ressources biologiques marines (ressources propres des pays et financement régional éventuel, pour un coût estimé à 2,6 millions de dollars des États-Unis)**

- Prise en compte systématique de la diversité biologique dans tous les secteurs, conformément à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025) en mettant l'accent sur la pêche durable ;
- Évaluation du capital naturel pour l'écosystème marin, analyse socioéconomique des mesures de protection de la biodiversité (rapport coût-efficacité, rapport coût-avantage, analyse multicritères), identification et création des conditions propices à l'investissement privé dans la prise en compte systématique de la biodiversité (y compris dans les secteurs clefs tels que la pêche) ;
- Mise en œuvre des actions régionales stratégiques prioritaires pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée et l'appui à la mise en œuvre des plans d'action nationaux respectifs, conformément aux priorités des pays ;
- Traitement des facteurs directs de perte de biodiversité, en mettant l'accent sur les espèces marines non indigènes et leurs besoins et méthodes de détection précoce, en s'appuyant sur les politiques pertinentes du PNUE/MAP et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en ce qui concerne les espèces marines non indigènes, et sur les résultats de l'étude pilote conjointe de la CGPM et du PNUE/PAM sur les ENI et les pêcheries dans la région de la Méditerranée orientale ;
- Évaluation de la cohérence écologique du réseau méditerranéen d'aires marines protégées (AMP) et des autres mesures de conservation effectives par zone (notamment ZPR et ZMPV) ;
- Appui à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, des stratégies et des plans d'action de la CGPM et d'autres partenaires clefs visant à atteindre les objectifs d'Aichi et postérieurs relatifs à la diversité biologique et à la conservation des ressources biologiques en Méditerranée, par le biais de la création de zones marines protégées et d'autres mesures de conservation effectives par zone, en particulier dans le sud et l'est de la Méditerranée, en tant qu'instrument de développement durable, de croissance bleue et d'atténuation des changements climatiques.

**Composante 2 : contribuer à l'économie bleue par la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans le cadre de la planification de l'espace marin (ressources propres des pays et financement régional éventuel, pour un coût estimé à 3,5 millions de dollars des États-Unis)**

- Renforcement de l'économie bleue, conformément aux dispositions de la SMDD et de son objectif spécifique 5, « Transition vers une économie verte et bleue », et au cadre politique pertinent du PNUE/PAM, en mettant particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique par la planification de l'espace marin (PEM) en

- tenant compte des indicateurs de l'IMAP, des indicateurs de la SMDD (tableau de bord), ainsi que des autres informations pertinentes (socioéconomiques, pressions, etc.) ;
- Réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et des effets cumulatifs, des risques, d'évaluations socioéconomiques et du caractère approprié du milieu marin conformément à l'état et aux besoins eu égard à la mise en œuvre de l'IMAP, en mettant l'accent sur les indicateurs relatifs à la biodiversité, aux pêches et aux ENI ;
  - Planification de suggestions et de lignes directrices pour la planification de l'espace marin en s'appuyant sur l'analyse ci-dessus dans les sites de démonstration (où la biodiversité, les pêcheries et les ENI sont des thèmes prioritaires) ;
  - Renforcement, sur la base de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, des politiques existantes, de la SMDD, du Protocole GIZC, des actions de PEM, des politiques pertinentes de la CGPM, de la reconnaissance des zones adaptées aux activités de l'économie bleue, (relatives, par exemple, à la pêche durable ou à l'aquaculture), ainsi que des utilisations de l'espace les plus appropriées pour i) réduire ou éliminer les effets néfastes qu'ont sur le milieu marin notamment le trafic maritime, les activités de loisirs et l'exploration et l'exploitation des fonds marins et ii) maximiser les avantages découlant des politiques et de l'initiative mentionnées ;
  - Actions visant à assurer la gestion durable des aires marines protégées (AMP), y compris : l'inventaires des espèces et la cartographie des habitats (en tenant compte des habitats sous-représentés comme les habitats pélagiques et ceux des grands fonds) ; l'évaluation de l'état des habitats cartographiés et des espèces apparentées ; l'évaluation du capital naturel pour la biodiversité marine, l'analyse socioéconomique des activités relatives aux AMP (rapport coût-efficacité, rapport coût-avantage, analyse multicritères), l'identification et la création de conditions propices aux investissements privés dans l'amélioration de la gestion des aires marines protégées et d'autres mesures de conservation effectives par zone, y compris les zones de pêche restreinte (ZPR), les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et les AMP ;
  - Renforcement des mesures visant à assurer le respect et la gestion efficace des zones marines protégées ainsi que des autres mesures de conservation effectives par zone et amélioration de la collaboration régionale entre le PNUE/PAM, la CGPM, les grands écosystèmes marins et l'Organisation maritime internationale (OMI) sur la gestion par zone en Méditerranée ;
  - Utilisation d'instruments réglementaires, économiques et financiers pour renforcer l'économie bleue en Méditerranée (études et formations régionales).

**Composante 3 : réduire les effets des déchets marins sur le milieu marin en apportant un appui à la mise en œuvre du Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée (ressources propres des pays et financement régional potentiel, pour un coût estimé à 1,9 millions de dollars des États-Unis)**

- En s'appuyant sur le Plan régional de gestion des déchets marins, qui est conforme au concept de l'économie circulaire, lutte contre les déchets marins en tant que facteur de perte de biodiversité ;
- Appui aux actions menées par les pays pour mettre en œuvre le Plan régional de gestion des déchets marins, conformément aux priorités de chaque pays ;
- Fourniture d'une analyse socioéconomique de mesures visant à réduire les déchets marins (rapport coût-efficacité, rapport coût-avantage, analyse multicritères) ;
- Établissement d'une alliance régionale sur les déchets marins, élaboration d'un plan d'action industriel pour la mise en œuvre du Plan régional de gestion des déchets marins ;
- Renforcement de la coopération régionale concernant les déchets marins, en particulier entre la CGPM et le PNUE/PAM.

6. Le projet envisagé, conformément à ce qui précède, comprendrait des actions ciblées spécifiques aux différents pays, assorties d'une réponse coordonnée face aux défis communs sous-régionaux et/ou régionaux.

7. Compte tenu de ce qui précède, il faudrait prévoir des ressources nationales comprises entre 200 000 et 600 000 dollars des États-Unis par pays participant, auxquelles correspondrait un appui supplémentaire équivalent apporté par d'autres sources de financement au niveau sous-régional et/ou régional.

8. En outre, si les pays le souhaitent, il serait également possible de prévoir que les activités ci-dessus soient liées à celles menées par le PNUE/PAM et au niveau des pays sur la GIZC et aux actions de PEM, ainsi qu'à l'Initiative Villes durables.

9. L'élaboration du projet se ferait entre la mi-2018 et la mi-2019, et la mise en œuvre entre 2020 (ou le début de 2021) et 2024/2025, selon les prévisions. Les instruments financiers possibles et les donateurs connexes avec lesquels la communication pourrait commencer au second semestre de 2018 sont notamment le FEM (FEM7), l'Union européenne (CFP), de pair avec des fonds privés et des instruments de financement novateurs.